



Appel à projets « Économie circulaire » auprès des acteurs économiques du Grand Est

La Région Grand Est et l'ADEME, dans le cadre du programme Climaxion, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, lancent un nouvel appel à projets auprès des entreprises, fédérations d'entreprises, chambres consulaires ou associations représentant des entreprises sur le thème de l'Économie circulaire.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCONOMIE DE RESSOURCES

Des ressources comme l'eau, l'énergie, les matériaux et certaines matières premières deviennent de plus en plus stratégiques pour les entreprises et peuvent freiner le développement de l'activité. Leur exploitation est aussi souvent génératrice d'impacts négatifs sur l'environnement.

D'ores et déjà, plusieurs dispositifs visant une utilisation plus efficace des ressources et la réduction des impacts environnementaux sont proposés aux acteurs économiques : accompagnement à l'éco-conception, développement de nouvelles filières de valorisation des déchets, incitation au choix de procédés plus propres et plus économes en énergie, diffusion des principes de prévention et de valorisation des déchets, sensibilisation à une consommation responsable. Ces orientations sont par ailleurs sources d'innovation et de gains économiques.

Aujourd'hui, le nouvel appel à projets « Économie circulaire » lancé par la Région Grand Est, l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse souhaite **favoriser l'utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables et une exploitation optimale des ressources renouvelables, orienter les entreprises de la région vers une conception durable des biens et services et une production sobre et propre, et donner la priorité à la prévention de la production de déchets.**

Il est dans la continuité du précédent Appel à Projets « Économie circulaire » 2017 qui a déjà permis d'accompagner 44 projets représentant plus de 20 millions d'euros d'investissements de la part d'entreprises, de collectivités ou encore d'associations du Grand Est.

Les aides cumulées de la Région Grand Est, de l'ADEME et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse représentent un effort de plus de 4,6 millions d'euros de financement public.

Les porteurs de projets ont grandement apprécié la simplification apportée par cette collaboration unique en France permettant de consolider l'action des principaux acteurs de la transition énergétique dans le Grand Est (dossier unique / financeur unique). A noter que 10 projets ont également pu être accompagnés sur des dispositifs des trois partenaires hors appel à projets.

Le nouvel Appel à Projets « Économie circulaire » 2018 se décompose en trois volets :

VOLET 1 : « OPTEZ POUR UNE STRATÉGIE NOVATRICE ET DURABLE »

Ce volet vise à accompagner les entreprises dans la mise en place de démarches comme :

- **L'économie de la fonctionnalité**, qui consiste à passer d'une logique de vente de produit ou de prestation à une logique de mise à disposition d'une solution.
- **L'éco-conception**, qui consiste à intégrer des critères environnementaux dès la phase de conception d'un produit afin de réduire ses impacts tout au long de son cycle de vie tout en préservant sa qualité d'usage et son niveau de performance.
- **Les achats durables**, qui consistent à travailler le processus Achat de l'entreprise en questionnant ses besoins et en y intégrant des critères environnementaux, sociaux, ainsi qu'une logique de cycle de vie et de coût global.

VOLET 2 : « OPTIMISEZ LA CONSOMMATION ET LA GESTION DE VOS RESSOURCES »

Ce volet concerne les projets visant à optimiser les ressources « eau », « énergie » et « matières premières et déchets », prises individuellement ou collectivement.

- **L'eau** : les projets présentés doivent permettre d'éviter le gaspillage, de protéger la ressource en eau tant en terme qualitatif que quantitatif, d'anticiper le changement climatique...
- **L'énergie** : il s'agit de diminuer la dépendance aux ressources non renouvelables des entreprises, d'anticiper la hausse du coût de l'énergie et de limiter les émissions de CO₂.
- **Les matières premières et les déchets** : l'efficacité est ici d'utiliser la juste quantité de matières premières, en limitant les surconsommations, les pertes, les rebuts et les invendus à toutes les étapes de la production, ainsi qu'à trier et valoriser les déchets.

VOLET 3 : « INTERAGISSEZ AVEC LES ENTREPRISES DE VOTRE TERRITOIRE »

Ce volet met en avant l'écologie industrielle et/ou territoriale (EIT), mode d'organisation mis en place collectivement par plusieurs acteurs dans le but de favoriser les synergies à l'échelle d'une zone, d'un territoire ou simplement entre deux entreprises.

Cela peut se traduire par le partage d'infrastructures, d'équipements (réseaux de chaleur, outils ou espaces de production...), de services (gestion collective des déchets, plans de déplacements inter-entreprises...), de matières (le rebut de production de l'un peut être utilisé comme matière secondaire par un autre...).

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur :

www.climaxion.fr/aides-financieres

www.eau-rhin-meuse.fr

Les dates limites de dépôt des dossiers sont :

Le vendredi 16 mars 2018 à minuit pour la première session

Le vendredi 8 juin 2018 à minuit pour la deuxième session

Le vendredi 5 octobre 2018 à minuit pour la troisième session

Contact presse : Terre d'info

Nathalie Chornowicz | 03 88 13 25 04 | nathalie@terredinfo.fr